

## **COMMUNIQUÉ**

### **La Ville de Senneterre ajuste le salaire de ses élus**

**Senneterre, le 5 mars 2019.** La Ville de Senneterre procédera à un ajustement de la rémunération versée aux élus.

L'augmentation vise à compenser les pertes financières engendrées par la mesure fiscale du gouvernement fédéral qui rend imposables les allocations de dépenses. Ce dernier avait annoncé au printemps 2017 qu'il comptait rendre imposables les allocations de dépenses versées aux élus municipaux et provinciaux, et ce, par souci d'équité envers les autres contribuables. Plusieurs municipalités ont ajusté la rémunération de leurs élus et d'autres sont en voie de le faire.

Les conseillers verront également leur rémunération majorée de 961 \$/an ce qui représente 80 \$/mois. Une étude de 2016 a démontré que parmi 35 villes de tailles et de responsabilités similaires, le salaire des conseillers de Senneterre était bien en bas de la moyenne de ces villes. Et malgré cet ajustement, ils demeurent dans le dernier quartile des villes recensées en 2019. « Le rôle d'un élu, qu'il soit maire ou conseiller est complexe et leur responsabilité nombreuse pour la charge qu'il occupe » a mentionné le maire Jean-Maurice Matte. « Ils doivent faire preuve d'une grande disponibilité pour assumer ces fonctions bien souvent, au détriment de leur propre emploi ou de leur famille ». Il est à noter que la rémunération des élus de la ville de Senneterre n'avait pas été revue depuis 2010.

### **Rémunération des conseillers municipaux 2019**

<b><u>Ville</u></b>	<b><u>De base</u></b>
Carleton-sur-Mer	7 644,94 \$
La Pocatière	7 691,04 \$
Maniwaki	9 000,00 \$
Mont-Joli	11 190,00 \$
Saint-Pascal	5 861,60 \$
Saint-Tite	5 467,34 \$
Senneterre	6 400,00 \$
Saint-Germain-de-Grantham	6 600,00 \$
Saint-Joseph-du-Lac	9 333,00 \$
Sainte-Luce	7 000,00 \$
Delson	14 000,00 \$

— 30 —

Source : Jean-Maurice Matte, maire  
Ville de Senneterre  
Tél. : 819 737-2296, poste 210  
Cell. : 819 856-5863  
[jmmatte@ville.senneterre.qc.ca](mailto:jmmatte@ville.senneterre.qc.ca)